



**MUSIQUE
SOLIDARITÉ
PATRIMOINE**

**AU CŒUR
DE NOTRE
ENGAGEMENT**

Vous aimez la musique classique et le jazz, votre entreprise et ses collaborateurs partagent nos valeurs d'ouverture et de responsabilité ? Rejoignez-nous ! Votre engagement à nos côtés est indispensable pour soutenir nos initiatives artistiques, éducatives et solidaires auprès des jeunes artistes, du jeune public et des publics éloignés ou empêchés.

QUATRE NIVEAUX DE DONS

Nous vous proposons quatre niveaux de dons pour vous permettre de choisir le type d'engagement convenant le mieux à votre entreprise. *Montant minimum de don : 100 euros pour les particuliers et 200 euros pour les entreprises, associations, fondations et fonds de dotation.*

DONATEUR : à partir de 200 euros

GRAND DONATEUR : à partir de 1 000 euros

BIENFAITEUR : à partir de 5 000 euros

AMBASSADEUR : à partir de 10 000 euros

DES AVANTAGES EXCLUSIFS ACCORDÉS À L'ENTREPRISE MÉCÈNE

Découvrez les privilèges offerts à votre entreprise en remerciement de sa générosité. Valables toute l'année de votre don, ils permettront d'associer votre société aux jeunes talents et aux événements musicaux que nous soutenons.

VOUS ÊTES UNE ENTREPRISE	DONATEUR	GRAND DONATEUR	BIENFAITEUR	AMBASSADEUR
	À partir de 200 €	À partir de 1 000 €	À partir de 5 000 €	À partir de 10 000 €
Une visibilité pour votre entreprise				
Nom et logo de l'entreprise sur les supports de communication institutionnelle du Fonds de dotation	★	★	★	★
Nom et logo de l'entreprise sur les supports de communication des actions soutenues par le Fonds de dotation	★	★	★	★
Mise en avant du soutien de l'entreprise sur 1 projet : action de solidarité musicale ou rencontre/conférence		★		
Mise en avant du soutien de l'entreprise sur 2 projets : action de solidarité musicale ou rencontre/conférence			★	
Mise en avant du soutien de l'entreprise sur 3 projets : concerts et tournées de jeunes musiciens, actions de solidarité musicale et rencontres/conférences				★
Des avantages exclusifs pour vos salariés sur l'événement soutenu par l'entreprise				
Accès aux répétitions des concerts et rencontres avec les artistes lors de l'événement soutenu par l'entreprise		★	★	★
Invitation des cadres aux rencontres ou conférences organisées par le Fonds		★	★	★
Participation des familles aux concerts organisés par le Fonds (à préciser avec l'entreprise)				★
Accueil personnalisé sur l'événement soutenu.				★
Des privilèges accordés à votre entreprise				
Possibilité d'organiser une opération de relations publiques lors des 2 événements soutenus			★	
Possibilité d'organiser une opération de relations publiques lors des 3 événements soutenus				★
Réservation d'un contingent de places au tarif public réduit			★	★
Traitement prioritaire des demandes du CE de l'entreprise			★	★
Invitation à la réception annuelle de présentation des projets du Fonds			★	★
Intervention du représentant de l'entreprise lors des événements soutenus				★

Si le cumul de vos dons, effectués au cours de l'année calendaire de votre premier don, atteint le pallier du niveau supérieur, vous pourrez bénéficier des avantages associés à la nouvelle catégorie de donateur.

Plus d'informations ? Visitez le site du Fonds de dotation du Périgord Noir : www.fondsdedotationdupericordnoir.org

Une question ? Alain LARRIEU est à votre écoute au + 33 (0)6 80 35 76 17

.../...

UNE FISCALITÉ INCITATIVE POUR L'ENTREPRISE MÉCÈNE

Institué par la loi du 04 août 2008 de modernisation de l'économie (loi LME), le fonds de dotation s'appuie sur le régime fiscal attractif accordé au mécénat. Pour un don ou une donation en argent ou en nature, la réduction fiscale de l'impôt sur les sociétés (IS) est de 60 % du montant du don, dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires de l'entreprise. En cas de dépassement de ce seuil de 20 %, ou d'exercice déficitaire, le solde du don au-delà est reportable sur les cinq années suivantes, soit six ans au total.

PAR EXEMPLE | **Un don de 5 000 euros génère une réduction de 3 000 euros de l'IS.
La valeur effective du don est donc de 2 000 euros.**

Nous vous proposons trois modes de règlement pour effectuer votre don et vous remercions de votre généreuse contribution.

POUR UN DON PAR PAYPAL OU PAR CARTE BANCAIRE

Nous vous invitons à effectuer votre paiement en ligne via notre plateforme sécurisée sur www.fondsdedotationdupericordnoir.org



**POUR UN DON
PAR CHÈQUE**

Nous vous prions de nous adresser votre chèque, libellé à l'ordre du Fonds de dotation du Périgord Noir, accompagné de votre bulletin de don.

POUR UN DON PAR VIREMENT BANCAIRE

Nous vous prions de nous adresser votre bulletin de don, après avoir effectué votre virement bancaire sur le compte du Fonds de dotation du Périgord Noir.

Notre relevé d'identité bancaire / IBAN

Intitulé du compte : FONDS DE DOTATION DU PÉRIGORD NOIR

Domiciliation : CRÉDIT AGRICOLE CHARENTE PÉRIGORD

Code établissement : 12406

Code guichet : 00009

Numéro de compte : 70003856028

Clé RIB : 56

IBAN : FR76 1240 6000 0970 0038 5602 856

Code BIC/SWIFT : AGRIFRPP824

Nous vous prions de nous adresser votre bulletin de don dûment complété, daté et signé à l'adresse suivante : **FONDS DE DOTATION DU PÉRIGORD NOIR • Place Bertran de Born • 24290 MONTIGNAC**

Votre reçu fiscal, ouvrant droit à la réduction d'impôt, vous sera adressé par courrier sous une quinzaine de jours, après réception de votre don.

VOTRE BULLETIN DE DON

Je soutiens le Fonds de dotation du Périgord Noir !



MON DON

€

Montant minimum de don : 100 euros pour les particuliers et 200 euros pour les entreprises, associations, fondations et fonds de dotation.

MES COORDONNÉES

- Entreprise Association Fondation Fonds de dotation Particulier

Raison Sociale :

Monsieur Madame / NOM : Prénom :

Fonction :

Adresse :

Code postal : Ville :

Pays : E-mail :

Tél. fixe : Tél. mobile :

Date : Signature

Ces informations sont nécessaires pour recueillir votre soutien et gérer votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat du Fonds de dotation du Périgord Noir. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez adresser votre demande à contact@fondsdedotationdupericordnoir.org.